



Contrat temps partiel cdi sans signature/quels risques?

Par **Marguerite18**, le 11/07/2016 à 14:15

Bonjour,

Je suis en contrat CDI temps partiel dans mon entreprise depuis 2009.

J'ai reçu récemment un mail des RH qui me demande de renvoyer mon contrat signé (ainsi qu'une vingtaine d'autres employés). Cela veut dire qu'il n'ont pas mon contrat signé depuis ces sept années passées chez eux). Est ce grave pour mon employeur? Et pour moi? Est ce legal de signer un contrat aujourd'hui daté d'il y a sept ans?

Tout cela arrive maintenant car cette boîte n'a pas fait les choses dans les regles (1ere visite medicale passée apres 4ans dans l'entreprise).

Je n'ai toujours pas renvoyé mon contrat signé car justement je suis en conflit avec eux car ils me mutent prochainement à un autre poste que je ne souhaite pas accepter pour plusieurs raisons. Et qu'ils ont justement invoqué la clause de mobilité dans mon contrat (mais non signé donc) pour m'obliger à accepter cette mutation.

Aujourd'hui je souhaite quitter cette boîte.

Merci d'avance pour vos reponses!

M.

Par **P.M.**, le 11/07/2016 à 17:34

Bonjour,

Sans contrat de travail signé vous êtes réputé à temps complet et normalement aucun contrat ne peut être signé antidaté donc tout dépend dans quelles conditions se déroule la relation de travail, en tout cas, la clause de mobilité ne peut pas vous être opposable...